

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2294**

Intitulé

CS : Certificat de spécialisation option Technicien de cave

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAAPAR	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien de cave est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il participe aux contrôles de maturité.
- Il réalise les travaux de préparation de la cave avant les vendanges.
- Il réalise, sous le contrôle de son supérieur hiérarchique ou en autonomie, l'ensemble des travaux de la période des vendanges.
- Il réalise, sous le contrôle de son supérieur hiérarchique ou en autonomie, l'ensemble des travaux post-vendanges.
- Il peut être amené à gérer la consommation d'eau et les effluents.

/

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités :

Caves coopératives et leurs unions, caves particulières, négociants en vins et spiritueux et négociants élaborateurs de spiritueux.

* Types d'emplois accessibles :

' Technicien de cave ', dénomination comprise par tous et qui permet de distinguer l'ouvrier (de niveau V) et le technicien (de niveau IV).

Selon le niveau de responsabilité, le poste de travail et la taille de l'entreprise, on parle de :

- Chef d'équipe (ou chef caviste) dans les régions : Pays de Loire, Aquitaine, Bourgogne ;
- Technicien vinificateur dans les régions : Bourgogne, Champagne - Ardenne, Aquitaine ;
- Technicien de maintenance (quand les tâches de maintenance ne sont pas externalisées ce qui est de plus en plus le cas) dans les régions : Champagne-Ardenne ;
- Conducteur de chaînes automatisées dans les régions : Champagne-Ardenne, Bourgogne, Aquitaine ;
- Caviste dans les régions : Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1413 : Fermentation de boissons alcoolisées

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le titre est délivré dès lors que les 4 UC qui le constituent sont obtenues.

* Objectifs terminaux d'intégration (OTI) des UC constitutives du titre :

UC 1 : être capable d'organiser son activité en fonction des cahiers des charges aux différents stades de l'élaboration des vins

UC 2 : être capable d'utiliser les équipements et installations utiles au processus de vinification et au conditionnement du vin en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

UC 3 : être capable d'assurer la maintenance des équipements et des installations de la cave

UC 4 : être capable de diversifier son activité au sein de l'entreprise

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; – de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; – de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; – de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; – de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°2004-403 du 6 mai 2004 modifiant la partie Réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture (JO du 8 mai 2004)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 juin 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation Technicien de cave (JO du 23 juin 1999)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :